

## Section surf



### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation s'adresse aux élèves, filles et garçons, de seconde, première et terminale, toutes sections confondues, qui souhaitent : pratiquer une activité sportive de pleine nature et intégrer de nouvelles compétences ; concilier poursuites d'études et pratique d'un sport ; approfondir leur expérience grâce à 9 heures de pratique hebdomadaire ; accéder à des performances sportives de niveau régional, national, voire, pour certains, international ; développer l'autonomie, acquérir une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ; connaître et préserver le milieu littoral et aquatique.

Ces élèves contribuent à l'ambiance sportive de l'établissement et s'impliquent dans l'organisation de rencontres UNSS locales dans leur discipline (juges, tuteurs de jeunes).

### **CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

Les cours ont lieu : Le lundi après-midi de 16h30 à 18h30. Le mardi après-midi de 16h30 à 18h30. Le mercredi après-midi de 13h30 à 18h30. Le samedi après-midi de 14h30 à 16h30 (Entraînement Club)

**LES PLUS DU LYCÉE DE LA MER ET DU LITTORAL** Une situation géographique privilégiée permettant une pratique régulière. Des moyens de transport dédiés. Un encadrement par un enseignant du lycée et en un moniteur de surf diplômé d'état. Un partenariat avec le Castel Surf Club et la ligue Poitou-Charentes de Surf.

**CONDITIONS D'ADMISSION** Télécharger le dossier de demande d'admission sur le site du lycée et le faire parvenir par courriel à l'établissement. Participer à la sélection organisée par le lycée tous les ans au mois d'avril ou mai. Seront pris en compte : l'aptitude physique en situation, le dossier scolaire, l'entretien de motivation